SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 5010844

N/REF : 9/01/2025 11H05 C:025094 I:39593
V/REF : 992045
V/Email reçu le Jeudi 09/01/2025 a 11H05

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVOUX

V/REF.IMM. 01106
IMMEUBLE : LOT. DU MOULIN -1106
LOT. DU MOULIN
L'adresse a compléter
01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE

Vaulx en Velin, le 24 Janvier 2025

Référence Marché: M_231009002-1
LOCALISATION : ALLEE N78 MOULIN - CONTACTER MARION TEL *06 12366241*
MOTIF : INTERVENIR POUR PORTE HALL TRES DIFFICILE A FERMER
Donneur d'ordre : M. J. HAYEZ

==========

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de menuiserie
LE 16/01 A 14H00 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
GRUEGAGE ENTIEREMENT DE LA GACHE ET GRAISSAGE DE LA SERRURE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 17/01/25 a 08H54 M. J. HAYEZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

==========

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif		N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	Ag.Trév.01	2	71,61	71,61
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.		2	51,15	51,15

SERVIMO

LE PARTENAIRE MAINTENANCE DE VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

FACTURE N° 5010844

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	122,76
T.V.A. a 10,00%	12,27
TOTAL T.T.C. .....En EURO _____	**135,03**

Valeur en votre reglement au 28 Février 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

101, avenue Paul Marcellin - 69120 VAULX EN VELIN
SAS au capital de 42 994 €
RCS. LYON B. 303.890.206 – TVA intracommunautaire FR28303890206
Tél : 04 78 79 36 36 - Fax : 04 78 79 35 35 - centreappels@servimo.fr
Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 0716 496 - **B.I.C** : SOGEFRPP

Bon de Commande

N° : 992045 du 09/01/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif ☐ Individuel ☒

- 2 ans ☐ Non Conventionné ☐

Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention "Travaux Urgents" sur la facture

Exemplaire à joindre à la facture dont le libellé sera conforme aux instructions figurant au bas de page

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

78 RUE DU MOULIN
01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01106-00005-00005-00001 H / Type 2

01-EE-2212-TRA-61563100
Marché : M - 231009002-1

Délai

Date limite exécution : 24/01/2025

Observations

PRENDRE RDV AVEC LOCATAIRE 06.12.36.62.41
Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser		Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001	Forfait déplacement	1,00	70,79	70,79	7,08	77,87
MS00053	Règlage de porte de hall ou porte extérieure compris règlage des paumellesajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et règlage des vantaux, y compris toutes sujétions PORTE TRES DIFFICILE A FERMER	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63

Total H.T.	**121,36**
Total TVA	**12,14**
Total TTC	133,50

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par HAYEZ Jérôme le 09/01/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement

☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) . . . . . .

Les travaux sont réalisés dans :

☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de . . . . . millièmes de l'immeuble

☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **78 RUE DU MOULIN 01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)

☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l' ouvrage ☐ Huisseries extérieures

☐ Closions intérieures ☐ nstallations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques

☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %

☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX** le **09/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 992045